

Message

Page 1 sur 2

De : <josee.primeau@bape.gouv.qc.ca>
Vers : <Barry.Le_Blanc@mce.gouv.qc.ca>
Date : 14 Mai, 2007 16:34:25
Objet : RE : Les Malécites et le projet Rabaska

241 **DB113.1**
Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes
Lévis 6211-04-004

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec 

À propos de la revendication de la nation des Malécites signalée dans leur lettre du 21 décembre 2006 adressée au ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien, lettre dont vous nous avez envoyé une copie aujourd'hui, la commission aimerait recevoir de votre part la position officielle du gouvernement du Québec à ce sujet.

Merci

Josée Primeau

-----Message d'origine-----

De : Barry Leblanc [mailto:Barry.Le_Blanc@mce.gouv.qc.ca]
Envoyé : 14 mai 2007 08:57
À : Primeau, Josée (BAPE)
Cc : Chantal Latour; Gilles Harvey
Objet : Les Malécites et le projet Rabaska

Bonjour Mme Primeau,

Ma collègue de travail, Mme Chantal Latour, m'a demandé de vous transmettre des informations concernant la revendication territoriale globale de la Première Nation Malécite de Viger (Malécites), plus particulièrement en ce qui a trait aux limites territoriales qu'elle revendique.

Dans une lettre du 14 juin 2006, M. Gilles Harvey du Secrétariat aux affaires autochtones informait le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que les Malécites avaient déposé auprès du gouvernement fédéral une demande de revendication globale, mais que cette revendication n'était pas étayée de documents précisant l'étendue exacte du territoire revendiqué.

Toutefois, le 21 décembre dernier, les Malécites ont transmis aux gouvernements du Canada et du Québec une description détaillée des limites territoriales de leur revendication. Selon les Malécites, celles-ci incluent notamment un territoire qui s'étend jusqu'à la rive est de la rivière Chaudière. Dès aujourd'hui, je vous transmets par télécopie la documentation pertinente.

Au plaisir,

Barry Le Blanc, négociateur
Secrétariat aux affaires autochtones
Direction des négociations
905, Honoré-Mercier, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M6

Téléphone : (418) 643-3166, poste 258
Télécopie : (418) 646-4918



Gouvernement du Québec
Le ministre délégué aux Affaires autochtones

Québec, le 8 février 2007

Madame Martine Bruneau
Chef conseillère
Première Nation Malécite de Viger
112, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0

Madame,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez transmise au cours de la période des fêtes et je vous remercie pour la déclaration concernant la revendication territoriale globale des Malécites de Viger.

J'ai pris note de la préoccupation de votre communauté à l'égard du projet de port méthanier de Gros-Cacouna. D'ailleurs, on m'a informé que les Malécites avaient participé à l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, laquelle a été jumelée à une commission d'examen conjoint conformément à l'entente Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Je vous assure que le gouvernement du Québec entend respecter ses obligations découlant des arrêts Haïda et Taku River. Pour se faire, il a notamment adopté le *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, lequel s'applique à chacun des organismes gouvernementaux, sociétés d'État et ministères, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Vous pouvez obtenir une copie de notre guide à l'adresse suivante : www.autochtones.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Geoffrey Kelley

Québec
900, Place d'Youville, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone : 418 643-4980
Télécopieur : 418 643-4965
www.mce.gouv.qc.ca
geoffrey.kelley@mce.gouv.qc.ca

Pointe-Claire
Bureau de circonscription
Place Scotia
620, boul. Saint-Jean, bureau 206
Pointe-Claire (Québec) H9R 3K2
Téléphone : 514 697-7663
Télécopieur : 514 697-6499